

Délibération n°2018-01-02jbis

Réf. Nomenclature « Actes » : 756

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	66
Pouvoirs	15
Votants	81

L'an deux mille dix-huit, le 22 février à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 12 février 2018 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Saint-Angel.

Jean-Pierre Bodeveix est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Christophe Arfeuillère	à	Jean-Pierre Guitard	Jean-Marc Bodin	à	Gérard Vinsot
Eric Bossaert	à	Philippe Roche	Eric Cheminade	à	Valérie Serrurier
Philippe Exposito	à	Marilou Padilla-Ratelade	Fabienne Garnerin	à	Véronique Bénazet
Annie Gonzales	à	Nathalie Delcouderc-Juillard	Dominique Miermont	à	Serge Guillaume
Laurence Monteil	à	Martine Pannetier	Philippe Pelat	à	Michel Pesteil
Daniel Poigneau	à	Maryse Badia	Marie-Hélène Pommier	à	Jean-Paul Bourre
Marc Ranvier	à	Jean Bilotta	Jean-Pierre Saugeras	à	Philippe Brugère
Jean-Michel Taudin	à	Dominique Guillaume			

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Michel Bourzat (Raymonde Fayette), Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich), Daniel Caraminot (René Lacroix), Didier Péneloux (Gérard Loches), Joël Pradel (Jacqueline Cornelissen).

- **Élus absents et non-représentés :**

André Alanore, Claude Bauvy, Robert Bredèche, Christine Da Fonseca, Sandra Delibit, Guy Faugeron, Marc Fournand, Pierre Fournet, Baptiste Galland, Robert Gantheil, Henri Granet, Xavier Gruat, Thierry Guinot, Chantal Guivarch-Paisnel, Michel Lacrocq, Catherine Lartigaut, Jean-François Loge, Gilles Magrit, Cécile Martin, Christiane Monteil, Nathalie Peyrat, Jérôme Valade.

Demande de subvention au titre de la DETR 2018 et
lancement du marché de travaux :
Construction d'un local technique communautaire à la
ferme de Saint-Martial-le-Vieux
Annule et remplace n°2018-01-02j

Le président présente au conseil le projet de construction d'un local technique communautaire à la ferme de Saint-Martial-le-Vieux.

Ce projet consiste à construire un bâtiment technique abritant les installations techniques liées aux travaux de modernisation portés par la collectivité suite au sinistre de décembre 2016. Il convient de lancer le marché global de travaux pour la reconstruction et la modernisation du site pour un montant estimatif de 565 000 € HT.

De plus, la valorisation de la chaleur produite par l'unité de méthanisation à proximité demande des aménagements pour accueillir le système d'échange air/eau. L'ensemble de ces travaux se monte à 206 442,90 € HT.

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
DETR	76 383,87€	37,00%
Participation du demandeur : autofinancement	130 059,03 €	63,00%
TOTAL	206 442,90 €	100,00%

Les élus qui participent et ont des intérêts au sein de la SAS Alliance Millevaches ne prennent pas part au vote. Il s'agit de Claude Bauvy, Jean-François Loge, André Alanore, Gilles Magrit, Guy Faugeron, Henri Granet, Michel Lacrocq et Robert Gantheil.

Après en avoir délibéré favorablement à raison de 2 abstentions et 81 voix pour, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de construction d'un local technique communautaire à la ferme de Saint-Martial-le-Vieux pour un montant de 206 442,90 € HT ;
- **DEMANDE** à monsieur le Préfet de la Creuse ou de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) « Construction ou rénovation de locaux techniques, communaux ou communautaires », au taux de 37 % soit une subvention sollicitée de 76 383,87 € ;

Délibération n°2018-01-02jbis



Envoyé en préfecture le 04/04/2018

Reçu en préfecture le 04/04/2018

Affiché le



ID : 019-200066744-20180222-201801013-DE

- **AUTORISE** le président à lancer le marché global de travaux pour la reconstruction et la modernisation du site pour un montant estimatif de 565 000 € HT.
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

A la majorité	
Votants	81
Pour	79
Contre	0
Abstention	2

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Saint-Angel, le 22 février 2018

Le président,
Pierre Chevalier

